

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17 SEANCE DU : VINGT-TROIS JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS
Nbre de membres présents : 14 Vice-Présidente : Frédérique DRAY
Nbre de procurations : 03 Secrétaire : Laurent CONREUX
Nbre de membres votants : 17
Date de convocation : 17 janvier 2023 Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ
Date de publication : 31 janvier 2023 Blandine, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle,
GRUET Justine, DEJEUX Jacqueline, GRAVIER
Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle
MM CUINET Jean-Pierre, GOMET Nicolas,
CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves,
POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

BUSSIÈRE Pierrette à PANIER Yves
DRUET Timothée à GOMET Nicolas
GAGNOUX Jean-Baptiste à DRAY Frédérique

N° : 23.01.23.04

**OBJET : FERMETURE DE LA RESIDENCE DU VAL D'AMOUR ET RENOUELEMENT DES
AUTORISATIONS POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE DES PATERS**

Vu les Code de l'Action Sociale et Des Familles ;

Vu les arrêtés du Conseil Départemental du Jura en date du 3 août 2018 relatifs aux autorisations concernant la capacité d'accueil à 128 places sur les deux résidences autonomie Paters et Val d'Amour et portant l'habilitation à l'aide sociale à 50% de la capacité totale autorisée à la fin des travaux d'extension réhabilitation de la résidence des Paters ;

Il est rappelé que suite à la fermeture de la résidence autonomie du Val d'Amour à compter du 1^{er} novembre 2022 rendue nécessaire au regard de l'inadaptation et de l'obsolescence du bâti, il convient de régulariser la situation administrative.

Après concertation avec les services du Conseil Départemental du Jura, il est proposé également de reconduire dans un premier temps la capacité initialement prévue à 128 places désormais sur le seul site des Paters et ce, en raison du nombre de logements de type 2 et des deux logements de type 3 et 4 offerts à la location ou colocation suite à la délibération du Conseil d'administration du 12 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACTE** la fermeture définitive de la résidence autonomie du Val d'Amour gérée par le CCAS à compter du 1^{er} novembre 2022,
- **APPROUVE** la demande d'autorisation portant la capacité globale d'accueil à 128 places sur la résidence autonomie des Paters,
- **AUTORISE** le Président du CCAS à signer toutes des démarches nécessaires en ce sens.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

* Sous-Préfecture ; * Direction des Ressources Humaines ; * Conseil Départemental du Jura
*Résidence Autonomie des Paters ; * Trésorerie Principale ; * C.C.A.S. (2).

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Frédérique DRAY

